

autres matières qui y sont enseignées on remarquera les suivantes, savoir : Physique agricole, chimie agricole, théorie des assolements, études des sols, instruments aratoires, défrichement des bois et forêts, économie rurale, étude du bétail et cours vétérinaire, éléments de botanique et autres sciences dont vous trouverez de plus amples informations dans un rapport sur l'école d'agriculture de Ste. Anne, publié par le Secrétaire de cette chambre et dont j'ai l'honneur de vous transmettre copie avec le présent rapport.

Je ne puis m'empêcher de vous faire remarquer ici, M. le ministre, l'insuffisance de l'octroi actuel du gouvernement pour l'encouragement des sciences et de l'éducation agricole. Cette allocation, jusqu'à ce jour a toujours été prélevée au moyen d'une retenue de  $2\frac{1}{2}$  pour cent sur les sommes appropriées en faveur des sociétés d'agriculture et cette somme n'a presque jamais dépassé \$1200. Aussi la chambre d'agriculture, comprenant que cette branche de l'instruction publique devrait avoir dans le budget de l'état sa place distincte, son chiffre déterminé, avait-elle passé une résolution pour attirer l'attention du gouvernement et du Parlement sur cette importante question.

La chambre d'agriculture espère que tôt ou tard le gouvernement votera un octroi spécial pour l'encouragement et le soutien de l'enseignement agricole dans ce pays. Le cultivateur canadien doué d'intelligence a besoin d'institutions où il pourra puiser l'instruction nécessaire à ses besoins et en travaillant à l'éducation agricole d'une classe qui représente au moins les deux tiers de notre population, on travaillera pour une cause éminemment nationale et patriotique. Je suis heureux de constater ici un fait très significatif et qui prouve combien la population rurale sent la nécessité de l'instruction agricole : c'est que dans les deux comtés de l'Assomption et de Montcalm, on a signé et présenté une pétition à la corporation du collège de l'Assomption pour l'engager à ouvrir une école d'agriculture sur la belle ferme de ce collège. La chose est maintenant sous considération, et la réponse est attendue sous peu. Vous trouverez annexée à la fin de ce rapport une copie de ces résolutions passées dans ces deux comtés.

#### SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

En jetant un coup d'œil rétrospectif sur nos sociétés d'agriculture, on se convaincra facilement du progrès immense qui s'est opé-

ré depuis leur fondation ; ce progrès laisse bien encore quelque chose et même beaucoup à désirer, mais dans un pays nouveau comme celui-ci il faut s'attendre à ce que le progrès soit lent et progressif. Il n'y a pas maintenant de paroisses où on ne trouve des terres cultivées suivant un système raisonné et profitable. La vieille charrue de bois disparaît pour faire place aux charrues de fer et d'acier, et celles-ci même subissent des améliorations notables. Le moulin-à-battre, le rateau, la moissonneuse et la faucheuse font à présent, à un prix réduit, l'ouvrage qui ne se faisait autrefois qu'à force de bras et d'argent : et qui sait ce que l'avenir nous réserve avec la vapeur comme force motrice de machines qui feront l'admiration du monde entier ?

C'est aux concours agricoles que le cultivateur examine pour lui-même les différentes races d'animaux et voit celles qui sont les mieux acclimatées et en même temps les plus profitables ; il y étudie les diverses espèces d'instruments et de machines agricoles qui y sont exhibées, puise de nouvelles connaissances sur l'importance de certaines améliorations et retourne chez lui avec le désir de faire aussi bien que son voisin et d'acquiescer quelque animal reproducteur ou quelque instrument perfectionné. C'est aussi aux concours agricoles, que le cultivateur, par l'échange des vues de chacun et en étudiant les comptes-rendus de l'expérience individuelle, puise, sans s'en douter, des connaissances qu'il s'efforcera de mettre en pratique dans ses propres opérations. Tous ces avantages, n'en doutons pas, découlent naturellement et d'une manière particulière de la parfaite organisation de nos sociétés d'agriculture.

Une nouvelle source d'encouragement pour la culture perfectionnée a pris naissance ces années dernières dans la prime offerte par les sociétés d'agriculture, pour les champs les mieux tenus et les mieux cultivés. Ce concours de récoltes sur pied a certainement un but des plus louables et des conséquences très avantageuses. Il force le cultivateur à bien fumer ses terres, à faire un labour régulier et convenable, à extirper et détruire les mauvaises herbes et par là lui assure une récolte riche et abondante. Il serait à désirer que toutes les sociétés d'agriculture adoptassent cette bonne pratique, elles atteindraient par là un des buts les plus utiles à leurs différents membres. Nous devons féliciter les sociétés qui ont compris l'importance de cette mesure et avoir confiance dans l'ave-